



La classe de seconde « à horaires aménagés »

Organisation de la scolarité

Cette classe est ouverte aux élèves qui pratiquent un sport ou une activité artistique de haut niveau. Elle est aussi accessible, dans la limite des places disponibles, aux élèves désireux de participer à un projet pédagogique faisant appel à l'autonomie et à l'usage des technologies de l'information et de la communication.

L'emploi du temps est allégé d'une heure de cours en histoire-géographie-ECJS tout au long de l'année et ponctuellement d'une heure en mathématiques et d'une heure en sciences physiques. Ces heures sont compensées par un accompagnement individualisé et des activités en ligne.

Pour les élèves ayant choisi cette classe :

- **En 1er choix** d'enseignement d'exploration, le seul choix autorisé est Sciences Economiques et sociales.
- en option facultative**, seul le choix de l'option musique est possible

Pour l'admission, il conviendra d'établir une demande au Proviseur avant le 31 mai de l'année en cours, accompagnée d'une lettre de motivation et le cas échéant, d'un justificatif précisant le niveau et les contraintes liées à la pratique de l'activité artistique ou sportive.

Les artistes musiciens qui n'auraient pas atteint le niveau de 3^e cycle du conservatoire devront suivre obligatoirement l'option musique.

Sportifs :

- lettre de motivation,
- lettre du club précisant le niveau et les contraintes liées à la pratique sportive,
- les bulletins scolaires de l'année en cours,
- les titres sportifs

Artistes :

- lettre de motivation,
- lettre du conservatoire précisant le niveau et les contraintes liées à la pratique artistique (3^e cycle privilégié),
- les bulletins scolaires de l'année en cours.

Elèves à besoins particuliers :

Sur demande motivée.